



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-015

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2023-12-15-00013 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-176 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de BEAUVAIS (Oise) (4 pages) Page 3

R32-2023-12-20-00003 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-183 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier du TERNOIS (Pas-de-Calais) (3 pages) Page 8

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-15-00013

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-176 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de BEAUVAIS
(Oise)

ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-176
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS (Oise)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté N°DOS-SDES-GRHH-2021-33 du 16 mars 2021 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 08 novembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le courrier de Madame la Présidente du conseil départemental de l'Oise en date du 20 octobre 2022 ;

Vu l'extrait du procès-verbal de la commission médicale d'établissement en date du 22 novembre 2023 ;

Considérant la désignation de Madame Brigitte LEFEBVRE en qualité de représentante de la présidente du conseil départemental de l'Oise au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais ;

Considérant la désignation de Messieurs les docteurs Nicolas MEROT et François MAUVAIS en qualité de représentants de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Beauvais sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15 DEC. 2023

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-176)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Franck PIA, Maire de Beauvais, commune siège de l'établissement ;
- Madame Charlotte COLIGNON, représentante de la commune de Beauvais ;
- Madame Martine DELAPLACE et Madame Isabelle SOULA , représentantes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis ;
- Madame Brigitte LEFÈBVRE, représentante de la présidente du conseil départemental de l'Oise.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Karine CONSTANS, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Docteur Nicolas MEROT et Monsieur le Docteur François MAUVAIS, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Eric COUQ et Madame Céline BAJA épouse COTU, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur le Docteur Bruno OGUEZ et Monsieur Gilles BANCHEREAU, en qualité de personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur William AUER en qualité de personnalité qualifiée désignée par la Préfète de l'Oise ;
- Madame Françoise CABANNE (union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI) de l'Oise) et Madame Monette-Simone VASSEUR (union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Oise), représentantes des usagers désignées par la Préfète de l'Oise.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-20-00003

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-183 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier du TERNOIS
(Pas-de-Calais)

ARRETE DOS-SDES-GRHH-2023-183
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DU TERNOIS (PAS-DE-CALAIS)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDE-GRH-2019-113 du 24 mai 2019 modifiant l'arrêté du 25 octobre 2016 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier du Ternois (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 08 novembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Considérant la candidature de Madame Béatrice BRIDOUX en qualité de représentante des usagers, au titre de l'union départementale des associations familiales du Pas-de-Calais au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier du Ternois ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence, et notamment la désignation en qualité de représentante des usagers de Madame Béatrice BRIDOUX au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier du Ternois ;

ARRETE

Article 1er :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier du Ternois est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier du Ternois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 20 décembre 2023

Pour le directeur général et par délégation,


Guillaume BLANCO
Sous-Directeur Etablissements de Santé

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2023-183)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Danielle VASSEUR, représentante du maire de Saint-Pol-sur-Ternoise, commune siège de l'établissement, et Monsieur Jean-François THERET, représentant de la commune de Frévent ;
- Monsieur Marc BRIDOUX et Monsieur Johann DELARCHE, représentants de la communauté de communes du Ternois ;
- Monsieur Claude BACHELET, représentant du Président du conseil départemental du Pas-de-Calais.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le Docteur Caroline LELEU et Monsieur le Docteur Laurent TURI, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Christelle COLIN, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Grégory VUYLSTEKE et Madame Véronique LEDENT, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Jean-Michel SALOPPE et Monsieur le Docteur Roger PRUVOST, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- Madame Danièle EVAÏN, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Pas-de-Calais
- Madame Véronique CANESSON et Madame Béatrice BRIDOUX (union départementale des associations familiales du Pas-de-Calais), représentantes des usagers désignées par le Préfet du Pas-de-Calais.